

**- VILLE D'ORCHIES -**

Le Maire de la Ville d'Orchies,

Vu la loi 2008 776 du 4 août 2008 et le décret 2009 16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage.

Vu la demande formulée par Madame DELBÈQUE Marie-Josée née PLAISANT, domiciliée 73 rue Claude Jean 59310 ORCHIES.

Qui sollicite une autorisation de vente au déballage (petits meuble et bibelots) au 100 Bis rue Claude Jean 59310 ORCHIES le 10 septembre 2023 de 8h à 18h.

**ARRETE N°EC-2023/26**

**Article 1 :** Madame DELBÈQUE Marie-Josée née PLAISANT a adressé à Monsieur le Maire d'Orchies le 23 août 2023 une demande écrite de déclaration préalable de vente au déballage (petits meuble et bibelots) pour sa mère PLAISANT Ginette à son domicile, 100 Bis rue Claude Jean 59310 ORCHIES à ORCHIES (59310).

**Article 2 :** Madame DELBÈQUE Marie-Josée née PLAISANT est autorisée à organiser une vente au déballage au 100 Bis rue Claude Jean 59310 ORCHIES le 10 septembre 2023 de 8h à 18h.

**Article 3 :** Madame DELBÈQUE Marie-Josée s'engage à prendre toutes dispositions tendant à ce que son installation ne crée pas de dangers supplémentaires pour la circulation automobile et pour les usagers de la route. Un passage pour piétons sera assuré par la création d'un couloir sécurisé si la demande concerne l'occupation d'un trottoir.

**Article 4 :** Toute infraction au présent arrêté pourra faire l'objet d'un procès-verbal au titre d'une contravention de voirie.

**Article 5 :** La présente autorisation fera l'objet d'une notification au demandeur et d'une publication dans le recueil des actes administratifs municipaux.

**Article 6 :** Monsieur le Maire, d'Orchies, Madame la commandante de la brigade de gendarmerie d'Orchies, Monsieur le Chef de poste de Police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 :** Toute publicité concernant cette vente ne pourra être faite que devant le domicile. Toute distribution de tracts ou affichage dans la commune seront interdits.

**Article 8 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de DOUAI
- Madame la commandante de la brigade de gendarmerie d'ORCHIES
- Monsieur le chef de centre de secours d'ORCHIES
- Monsieur le chef de poste de police municipale d'ORCHIES

Fait le 23 août 2023

Le Maire.

  
Pour le Maire,  
L'adjoint délégué